

JOCELYN OUELLETTE AVOCAT

6217, RUE LAURENDEAU, MONTRÉAL (QUÉBEC) H4E 3X8
TÉLÉPHONE (514) 436-0759 FAX (450) 823-2326 JO.OUELLETTE@GMAIL.COM

SOUS TOUTES RÉSERVES

PAR COURRIEL : veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Le 16 mai 2022

Me Véronique Dubois

SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse, C.P. 001

800, Place Victoria, 2e étage, bur. 255

Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4110-2019 : HQD - Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
2020-2029 – Phase 2

Objet: Contestation du RNCREQ de certaines réponses à sa DDR no 5

Notre dossier: 021-0244-009

Chère consoeur,

Relativement au dossier mentionné en objet et conformément à l'article 26 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, le RNCREQ souhaite contester certaines réponses données par le Distributeur (voir [B-0261](#)) aux questions ci-dessous.

Question 2.2

2.2 Veuillez fournir la prévision des coûts d'achats d'électricité pour la période 2021 à 2067 utilisée dans la préparation de l'analyse, en précisant si cette prévision a été approuvée par la Régie.

Réponse :

Voir le fichier Excel, déposé sous pli confidentiel comme pièce HQD-12-11.02.xlsx, onglet « Sources d'énergie ».

Le coût des achats d'électricité a été établi à partir de la prévision de la demande (voir à cet effet la réponse à la question 2.1.) et du coût évité de l'énergie du réseau intégré. Les coûts évités utilisés dans l'analyse constituent une mise à jour des coûts évités approuvés par la Régie dans la décision D-2019-027.

JOCELYN OUELLETTE AVOCAT

Le RNCREQ accuse réception du document HQD-12-11.02.xls. Toutefois, le RNCREQ souligne qu'à l'onglet « Sources d'énergie », il n'a pas trouvé la prévision du coût d'achat de l'électricité pour les scénarios 2, 3 et 4. Le RNCREQ n'a pas non plus trouvé cette information ailleurs dans le chiffrier, quoiqu'elle était pourtant demandée spécifiquement à la question 2.2.

Le RNCREQ réitère donc sa demande à cet égard.

Question 5.2

5.2 Veuillez préciser l'évolution des gains en efficacité énergétique dans chacun des secteurs pris en compte par la prévision de la demande sur la période 2021 à 2067.

Réponse :

L'impact des interventions en efficacité énergétique, tel que pris en compte par la prévision de la demande, s'élève à 21,7 GWh.

Dans un cas où des efforts additionnels d'optimisation de la consommation seraient entrepris par les clients, le Distributeur estime à 23,4 GWh le gain qui pourrait être réalisé à terme.

Le RNCREQ prend bonne note des valeurs totales données par le Distributeur en réponse à cette question. Cela dit, le RNCREQ souligne qu'il demandait au Distributeur de préciser cette évolution sur la période 2021 à 2067 et de la ventiler par secteur. La notion d'« évolution » impliquant nécessairement un aspect temporel, la réponse devrait fournir des valeurs annuelles par secteur et non uniquement une valeur totale. Le RNCREQ réitère donc sa demande à cet égard.

Question 5.3

5.3 En prenant l'hypothèse où un effort maximal est entrepris dès maintenant afin de réduire autant que possible les besoins en électricité aux IDLM, veuillez estimer l'évolution des gains en efficacité énergétique dans les différents secteurs sur la période 2021 à 2067.

Réponse :

Voir la réponse à la question 5.2.

Tout comme pour la question 5.2, la réponse devrait fournir des valeurs annuelles, mais le Distributeur renvoie à des valeurs totales. De plus, le RNCREQ soumet que le Distributeur ne peut répondre à la question 5.3 en renvoyant à la réponse 5.2 sans indiquer si la réponse 5.2 constitue ou non son « effort maximal » en termes de réduction des besoins en électricité aux IDLM. À défaut d'une telle confirmation, le Distributeur doit donner des valeurs annuelles « par secteur » différentes pour les questions 5.2 et 5.3 et le RNCREQ réitère donc sa demande à cet égard.

Question 7.4

7.4 Veuillez fournir, en format Excel avec les formules visibles, le modèle de calculs qui a produit les résultats présentés au Tableau 2, avec toutes les hypothèses et formules requises pour reproduire ces résultats.

Réponse :

Voir le fichier Excel, déposé sous pli confidentiel comme pièce HQD-12-11.02.xlsx, onglet « Économique » pour les données de l'analyse économique qui ont servi de base pour la simulation Monte-Carlo. La demande de l'intervenant, quant au modèle détaillé de l'analyse Monte-Carlo, dépasse le niveau de détails requis à la Régie pour rendre une décision sur la stratégie d'approvisionnement du réseau des IDLM dans le cadre d'un plan d'approvisionnement.

Tel que mentionné, le RNCREQ a pris bonne note du document HQD-12-11.02.xls.

Cela dit, le RNCREQ constate que les valeurs indiquées dans ce document ne concordent pas avec les résultats indiqués au [Tableau 2](#). Pour illustrer ces différences, comparons les résultats pour le Scénario S3 (« raccordement Percé et centrale GDP ») des deux sources. La première colonne du tableau ci-après est la somme des valeurs annuelles, selon le chiffrier fourni, et la deuxième colonne est la valeur actualisée. La troisième colonne reproduit les valeurs du Tableau 2.

JOCELYN OUELLETTE AVOCAT

Source	HQD-12-11.02	HQD-12-11.02	Tableau 2
	F61:F82	H61:H82	col. "S3"
	∑ k\$ courants	∑ k\$ act.	Tableau 2
S3 - Raccordement (Percé) + effac. à la pointe	3,971,602	1,965,356	2,335,000
Charges	3,028,568	1,113,964	1,275,000
Croissance	0	0	0
Pérennité	0	0	0
Entretien	558,771	223,956	245,000
Exploitation	248,125	85,966	96,000
Exploitation - Carburant	429,944	204,042	329,000
Exploitation - GES	23,007	19,754	28,000
Achats d'énergie éolienne	333,955	114,772	116,000
Achats d'électricité sur le réseau intégré	1,210,229	344,563	323,000
TSP	149,893	61,554	67,000
PUEÉ	74,645	59,357	71,000
Investissements	1,301,118	946,530	1,156,000
Croissance	1,062,111	869,928	1,059,000
Pérennité	239,007	87,040	106,000
Entretien	0	0	
Valeurs résiduelles		-10,438	-9,000
Revenus	-358,084	-95,138	-96,000
Résidentiel et agricole	-266,564	-70,646	
Commercial et institutionnel	-91,520	-24,492	

Il est difficile de trouver une relation claire entre les deux documents. Pour certaines catégories, la valeur du Tableau 2 ressemble à la valeur actualisée selon le chiffrier — par exemple, « Achats d'énergie éolienne » à 116 000 selon le Tableau 2 et 114,772 selon la colonne actualisée du chiffrier.

Toutefois, il y a d'autres catégories où la valeur du Tableau 2 ressemble plus à la valeur totale selon le chiffrier — par exemple, « Croissance » sous « Investissements » à 1 059 000 selon le Tableau 2 et 1 062 111 selon la colonne « ∑ k\$ courants » du chiffrier.

Vu ces disparités, le RNCREQ invite le Distributeur à lui indiquer comment les résultats du Tableau 2 ont été obtenus à partir du document HQD-12-11.02.xls, ou alors, le cas échéant, à apporter les correctifs nécessaires à l'un ou l'autre des documents, ou aux deux.

Question 11.1

11.1 Veuillez détailler les différents types d'émissions indirectes qui sont exclues du Tableau 1.

Réponse :

Comme l'indique le titre du tableau 1 reproduit dans la citation, les calculs représentent les émissions de GES directement associés à l'exploitation des sources de production d'électricité prévues à chacun des scénarios. De façon générale, ces émissions sont celles directement associées à la combustion des combustibles fossiles par le type de centrale évalué. Par conséquent, tout flux d'émissions de GES non associé à la combustion des combustibles fossiles des centrales sont exclus des calculs du tableau 1.

Le RNCREQ prend bonne note des informations données par le Distributeur à l'égard de la Question 11.1. Cependant, le RNCREQ soumet que la réponse donnée ne répond pas à la question.

En effet, sans qu'il ne soit nécessaire de quantifier les émissions indirectes qui seraient exclues du Tableau 1, le RNCREQ réitère sa demande que le Distributeur précise à quoi correspondent ces émissions indirectes qui sont exclues du Tableau 1, au-delà de l'expression « *tout flux d'émission de GES non associé à la combustion des combustibles fossiles des centrales* ». Le RNCREQ soumet que le Distributeur pourrait répondre à cette question en indiquant que les principales sources d'émissions indirectes correspondent à X, Y et Z.

Question 11.2

11.2 Est-ce que l'analyse du Distributeur inclut ces émissions indirectes d'une autre façon ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi pas ?

Réponse :

Considérant la complexité, les délais et l'incertitude associés aux calculs de l'empreinte carbone (analyse du cycle de vie normalisée de

JOCELYN OUELLETTE AVOCAT

type ISO 14 067), seuls les calculs d'émissions directes de GES ont été réalisés pour les 17 scénarios étudiés. Néanmoins, le Distributeur a réalisé une estimation des émissions de GES plus approfondie, couvrant, en plus de l'exploitation, la construction et la pérennité des trois scénarios les plus probables selon une

La réponse 11.2 est incomplète en ce que la fin de la réponse est tronquée. Le RNCREQ présume qu'il s'agit là d'une erreur cléricale et il demande au Distributeur de bien vouloir compléter cette réponse.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos plus cordiales salutations.



Jocelyn Ouellette

JO/id